

Par ailleurs, le curé ou l'Ordinaire qui ont délégué tel prêtre déterminé pour tel mariage déterminé, peuvent permettre à ce prêtre de subdéléguer un autre prêtre pour assister à ce mariage. (A. A. S. 1928, p. 62). Cette déclaration de la Commission est conforme à la règle générale exprimée dans le c. 199, par. 4 : "dans les autres cas (c. à. d. lorsqu'il ne s'agit pas d'un pouvoir délégué "ad universitatem negotiorum") le pouvoir délégué ne peut se subdéléguer que par concession expresse." Le curé et l'Ordinaire ayant juridiction ordinaire pour recevoir le consentement des époux (c. 1094) peuvent, selon le même canon, le déléguer; d'autre part, selon le c. 1096, par. 1, ils ne peuvent donner de délégation "générale" qu'aux vicaires coopérateurs. Aux autres prêtres, ils ne peuvent donner qu'une délégation "ad casum"; mais, selon la déclaration de la Commission, conforme aux principes généraux du Code, le curé et l'Ordinaire peuvent donner au prêtre par eux délégué "ad casum", le pouvoir de subdéléguer un autre prêtre pour assister valablement et licitement au mariage pour lequel il était délégué.



LE CONGRÈS EUCHARISTIQUE DE SYDNEY

C'est du 6 au 9 septembre de cette année que les foules du monde entier sont conviées à ces grandes assises que l'on nomme Congrès eucharistiques. Le premier eut lieu, il y aura bientôt cinquante ans, en 1881, à Lille, à l'instigation de Mlle Tamisier. L'Europe a vu sur son territoire l'immense majorité de ces réunions. L'Asie et l'Amérique ont eu les leurs. Seules l'Afrique et l'Océanie n'ont rien eu. L'Océanie aura le sien cette année, à Sydney, et l'Afrique en 1930, à Carthage.

En Australie, deux villes rivales revendiquaient l'honneur d'être le théâtre du Congrès : Melbourne et Sydney. Cette dernière l'emporta en raison de son ancienneté comme ville et comme métropole catholique et aussi à cause de sa situation incomparable qui l'a fait surnommer "la Reine du Sud."

Dès ses origines mêmes, Sydney fut la ville de l'Eucharistie. C'est ce que raconte avec des détails émouvants le R. P. Boubée, S. J., dans les "Études" du 20 mai dernier. Ce sont les malheurs de l'Irlande qui commencèrent la prospérité de l'Australie. En 1798, après le mouvement de révolte des "United Irishmen", 757 "convicts" furent acheminés vers les Nouvelles-Galles du Sud sous la conduite de quelques gardiens bien armés commandés par le capitaine Philipp. Rencontrant une crique admirablement située, le capitaine jeta les fondements d'une ville qui devait s'appeler Sydney. La loi anglaise privait les catholiques irlandais déportés des secours religieux.